

PHOTOVOLTAÏQUE : L'OBLIGATION D'ACHAT... ET APRES ?



Le GPPEP publiait il y a quelques mois, sur son site internet, un article intitulé : « *Contrat d'Obligation d'Achat, bientôt 20 ans... déjà !* »

Aujourd'hui, après retour des premières réactions des adhérents à cet article, nous pouvons constater que la vision de « l'après O. A. » des particuliers producteurs se partage entre deux points de vue :

- Une petite minorité souhaite se projeter dans l'avenir, optimiser son installation et coller au plus près des nouvelles évolutions sociétales et techniques de la production et de l'utilisation de l'énergie.
- Le plus grand nombre des producteurs souhaite conserver son installation actuelle en l'état et valoriser au mieux sa production sans se poser trop de questions.

Pour ce qui est de valoriser la production « post O. A. », rappelons la règle actuelle qui ne devrait pas évoluer :

- En fin de contrat, les installations ne seront pas éligibles à la vente au surplus à 0,10 €/kWh.

Deux possibilités existeront donc, qui peuvent se combiner :

- passer à l'autoconsommation,
- négocier une vente de l'énergie de gré à gré avec un fournisseur d'électricité (les tarifs actuels sont de l'ordre de 0,04 à 0,05 €/kWh)

Le GPPEP est prêt à proposer un projet alternatif et collectif où chacun pourra trouver sa place.

CE QUE NOUS PROPOSONS :

Mettre en commun notre potentiel de production - soit la totalité, soit l'excédent pour les autoconsommateurs - au travers d'une **structure** reconnue des autorités administratives, le **GPPEP**, qui sera force de réflexion et de négociation avec nos différents interlocuteurs, comme les fournisseurs d'électricité ou de matériel, etc.

Au delà des simples considérations financières - optimiser les revenus de notre production, bien sûr... mais nous ne ferons pas fortune ! - il s'agit de **rassembler** des hommes et des femmes dans un projet où l'**aspect humain** reste primordial, avec un partage des expériences et une recherche commune des solutions, qui pourront prendre des formes diverses.

Ceci posé, le GPPEP veillera à la préservation du réseau électrique existant, considéré comme un bien commun. De même, la résorption de la précarité énergétique restera un engagement essentiel, nos propositions ne peuvent prôner le « chacun pour soi ». Et bien sûr notre démarche s'inscrit dans la volonté européenne de permettre à tous les citoyens de produire, stocker, consommer et vendre leur électricité.

Nous sommes (au 1^{er} octobre 2019) **plus de 410 000 particuliers producteurs** d'électricité photovoltaïque sous contrat avec EDF-OA et s'y ajoutent, de plus en plus nombreux aussi hors contrat, les autoconsommateurs, les autoconstructeurs...

Rappelons que le GPPEP, bien que constitué de bénévoles, détient une compétence reconnue dans ce secteur grâce à sa longue expérience du photovoltaïque résidentiel - nous sommes tous particuliers producteurs -, et depuis 11 ans nous représentons des milliers de producteurs.

Nous ne sommes pas seuls mais entourés de nos partenaires historiques, tels que BDPV ou le Forum Photovoltaïque. Nos conseils et avocats habituels, spécialistes des EnR, constituent une base juridique solide.

Dans cette optique, en participant à notre projet :

- Vous ne serez plus seul face à des sollicitations mercantiles (!), grâce au soutien d'une communauté d'entraide.
- Comme mentionné au début de ce document, certains souhaitent continuer à innover : ils partageront leur expérience avec tous les membres, qui pourront choisir de suivre à leur tour l'une ou l'autre des nouvelles voies explorées.
À ce titre, nous pensons qu'une installation photovoltaïque, même en parfait état, doit « vivre » et évoluer. Avez-vous toujours le même téléviseur, le même véhicule, depuis 20 ans ? Non certainement, car les technologies évoluent !
- Vous disposerez des informations sur l'évolution de la réglementation et des technologies.
- Chacun pourra, s'il le souhaite - et seulement s'il le souhaite... pour les autres ce sera canapé ! - participer à nos réflexions et à la mise en œuvre de propositions auprès de l'administration et des acteurs de la filière.
- Et ce sera un « plus » si vous revendez votre demeure équipée d'une installation photovoltaïque optimisée à des « petits jeunes » (ou pas !) férus de nouvelles technologies !

Concrètement, nous avons besoin de savoir dès maintenant si vous êtes prêts à vous engager à nos côtés et à participer à notre réflexion sur ce projet.

Bien sûr cela ne prendra effet que lors de la fin de votre contrat d'achat, mais ça sera peut-être bien plus tôt pour les autoconsommateurs et autoconstructeurs, que nous pourrions d'ailleurs accompagner dans la régularisation éventuelle de leurs dossiers.

Vous êtes pour le projet, écrivez-nous à :

Bureau@gppep.org

